VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Le National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETE DESIRABLE POUR LOCATION DANS LE TROISIEME DISTRICT.

LE COTTAGE DOUBLE, 615-617 rue Désiré, entre Chartres et Royale.

LE COTTAGE SIMPLE, 3401 Rue de Chartres, coin Désiré.

LE COTTAGE DOUBLE, 639-641 Rue Elmire, coin Royale.

LE COTTAGE SIMPLE, 637 Rue Elmire.

Il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, JEUDI, 16 Septembre 1909.

LOUIS J. ERICKSON et als. vs. les Mineurs JOHN L., OLIVIER S., LEAH ERICKSON.

No 89.282—COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION D.

PAR CHARLES ROTH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, ledit jugement lu et signé en Cour ouverte le 4 août 1909, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 septembre 1909 à midi la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District d'aménagement de cette ville, désigné par le No "Trois", dans l'ilet No 136, sur le tête d'aménagement, borné par les rues Morgan (maintenant Chartres), Royale, Désiré et Elmire, sur un plan de L. Sergi, daté du 15 janvier 1847, déposé en l'étude de L. T. Caire, comme plan No 4 du livre de plan No 5 et désigné par le No 19 sur un plan de E. D'Hémécourt, daté du 22 janvier 1838, déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire, lequel lot de terre, mesurant trente pieds de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage double 615 617 rue Désiré.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre "E" de l'ilet No 136, borné par les rues Chartres, Désiré, Elmire et Royale sur un devis de E. Pilié, voyer, daté du 26 juillet 1839, lequel lot mesure trente pieds de face à la rue Chartres sur quatre-vingt-six pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Désiré, formant un coin des dites deux rues.

Les améliorations consistent d'un cottage simple, rue Chartres coin de la rue Désiré.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Royale, Congrès et Chartres, désigné par la lettre "A" d'après un plan dressé par C. U. Lewis attaché à un inventaire in re Succession de Mme James Erickson fait par F. D. Chartonnet, notaire, daté du 14 décembre 1908 et d'après lequel dit lot mesure vingt-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur et façade à la rue Royale de cent vingt pieds et est formé de la plus grande partie du lot original Un et d'une petite portion du lot original Deux, (en ce qui après décrit) d'après un plan de Joe Pilié, daté du 5 décembre 1839.

Les améliorations consistent d'un cottage double 639-641 rue Elmire.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Royale, Chartres et Congrès, désigné par la lettre B, sur ledit devis dudit C. U. Lewis, député-voyer de ville, et contigu audit lot A, et d'après ledit devis ledit lot mesure vingt-cinq pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, ledit lot B est formé de la plus grande portion du lot original deux sur ledit plan de Joe Pilié ci-dessus mentionné.

Les améliorations consistent d'un cottage simple No 637 rue Elmire.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, avec billets stipulant de porter intérêt à 7 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurance avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en litige. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente perdevant F. D. Chartonnet notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qui après la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH Encanteur.
National Realty Co., Ltd 401 rue Camp.
15 août—15 21 29—sept 5 12 16

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATEUR.

Fonds entier de commerce, installations, compte courant et meubles de bureau l'avoir de

MARTINY-SCHNELL CIE.,

IN RE LIQUIDATION DE LA MARTINY-SCHNELL CIE.

No 90,268 -Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—Bureau 322 rue Baronne—MARDI, 24 août 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux No 141 rue Dauphine, nouvelle Iberville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordonnance le 19 juillet 1909, de l'Hon. R. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour Division B absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le fonds dans les affaires en composant de :

Meubles et installations de bureau, coffre fort à combinaison Herring, 10 vendeurs à bureaux, tables-comptoir, compteur de caissier, installation de vitrines, étagères de mur, comptoir plat pour bureau, articles de toilette, lunettes, brosses à dents, blaireaux, savons, manchettes, chemises de toutes descriptions, robes de nuit, pyjamas, robes de bain, ceintures, chaussettes, mouchoirs, ombrelles, valises, jaquettes de garçons de salle, pailles, linge de dessous, bretelles, cosmétiques, boîtes de whist, brosses à cheveux, lait d'étoiles de chasse, etc., etc., le tout d'après un inventaire sur filière au bureau de Stroudback & Stern, 322 rue Baronne.

Conditions—Comptant.

Felix Bachemin, Charles F. Schnell et Pierce A. Fewers, liquidateurs.

Arthur E. Lemle avocat.

13 août—13 15 22 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John T. Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,264—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte présenté par Mme Jimmie A. Couch, veuve de John T. Grant, administratrice de cette succession, ne doit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CORNELL, Greffier Wm C McLeod, avocat.

24 août—24 29—sept 2

AVIS AUX CREANCIERS.

Mitchell Limited vs Tulane Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 90,254 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Dominick J. Tortorich, Receveur du Tulane Club, ne doit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—John J. Reilley, Joseph A. Casey, avocats. 24 août—24 28—sept 2

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 1112. Nouvelle-Orléans, La.

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York.

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MAGDALENE MEDARIS—No 87,546—COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION E.

Propriétés Désirables Améliorées et Vacantes dans le Troisième District,

RATISSE DOUBLE EN BOIS.

Nos 1001-1003 rue Mazant, Formant l'Encoignure de la rue Rampart, Et Trois Terrains Contigus,

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, daté et signé en cour ouverte, le 4 août 1909, et adressé à WILL J. MORGAN, encanteur,

Il sera Vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

Jeudi, le 9 Septembre 1909,

les propriétés ci-après décrites :

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bord Rempart, France, St Claude et Mazant désignés par les lettres "E", "S", "T" et "U", d'après un devis d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 octobre 1906, annexé à un inventaire pris par Wm V. Sieber, notaire, le 17 septembre 1908, d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit à savoir :

Ledit lot désigné par la lettre "E", formant le coin des rues B. Rampart et Mazant et mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Mazant, par la même largeur dans le fond et par une profondeur de 26 pieds 6 pouces et inégale à la rue Rampart. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent une bâtisse en bois double, connue comme 1001-03 rue Mazant.

Les lots "S", "T" et "U", mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Mazant, par la même largeur dans le fond et par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 26 pieds 6 pouces et lesdits lots originaux Nos 11, 12, 13 et 14 sur un plan dressé par R. Buisson, voyer, daté du 29 mai 1832, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur en des acquéreurs, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation et 8 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles en l'acte de vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devant augmenter de payer un dommé et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et de passer chez l'encanteur 10 0/0 du prix de la vente au moment de l'adjudication, et les actes de vente devant être passés pardevant Wm V. Sieber, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN, Encanteur.
531 rue Carondelet.

J. Rosen, avocat pour le demandeur.

Eagle, Thomas & Sutton, pour le Third District Savings Bank and Trust Company, tuteur du mineur.

8 août—8 15 22 26—sept 5 9

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement,

Rue Dante, entre les rues Sycamore et Mobile.

Succession de Henry Lohmeyer.

No 88,224—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 329 rue Carondelet—JEUDI le 16 septembre 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Tout et en particulier deux certaines lots de terre situé dans la ville de Carrollton dans cette paroisse et décrite comme numéros 15 et 17 de l'ilet ou lot No 128, sur un plan particulier du dit ilet ou lot dressé par Benj. Buisson, voyer de cette paroisse, le 14ème jour de mai 1845, et déposé en l'étude de François Joseph Duché Livandais. Le lot No 15 mesure 52 pieds de face à la rue Madison (maintenant Dante), entre les rues Neuvième, (maintenant Sycamore) et Dixième, (maintenant Mobile) sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le dit lot No 14. Le lot No 17 mesure 51 pieds de face à la rue Madison entre les rues Neuvième et Dixième, sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot No 19 et de l'autre côté par ledit lot No 15, et dans le fond par le lot No 16. L'entre rue qui borne l'ilet est la rue Cambronne. Lesdits lots de terre sont désignés par les Nos 15 et 17 sur un devis daté du 10 juin 1909, par Dazey et Waddill, ingénieurs civils et voyers, et mesurant comme suit : Le lot No 15, 52 pieds de face à la rue Dante ; le lot No 17 51 pieds de face à la rue Dante, les deux lots 150 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots constituant une portion de cet ilet de terre, No 128 sur un plan original du dit Carrollton, dressé par Chas F. Zimple, député voyer, et déposé en l'étude maintenant de Félix Crima, ancien notaire du défunt G. R. Stringer, un notaire de la Nouvelle-Orléans, et duquel Paul Marchen est devenu le propriétaire, par moyens d'achat qu'il a faite de la "New Orleans Canal and Banking Company", Laurent Kohn, Laurent Millaudon et John Bildell, par acte passé le 6 juin 1853, pardevant Jules Mossy, notaire, de la Nouvelle-Orléans, et représentant Greenberg Ridgley Stringer, aussi un notaire.

Acquis par Henry Lohmeyer, audit Paul Maneben, par acte pardevant François Joseph Ducré Duché Livandais, le 19me jour d'avril 1836. Prise de l'avenue Carrollton est dans une localité où les valeurs augmentent. De jolis "homes" dans le voisinage.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 en dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente perdevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 août—15 22 29—sept 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE EN BOIS

No 1629 RUE MONROE.

Succession de Mme Blanche Jarreaux, épouse de Robert Powers.

No 90,205—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 329 rue Carondelet—JEUDI, le 16 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage simple en bois à un étage, No 1629 rue Monroe, retiré du trottoir, contenant trois chambres. Le lot de terre est situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, l'ilet No 207 borné par les rues Monroe, Louisiana, Green et Birch, ledit lot est désigné comme numéro en lettre "T" et mesure 25 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds, et étant partie des lots Nos 11 & 24.

Acquis par ladite Mme R. Powers de Mme Ralph, d'après un acte de vente passé pardevant E. M. Stafford, notaire le 21me jour d'avril 1906 et enregistré en le livre des transferts 204, folio 621. Dans un voisinage qui s'améliore rapidement et près des lignes de chars et écoles.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, le portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et le pacte de non à limandé et toutes les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au portteur des billets, et l'acquéreur devant payer ses dommés et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 août—15 22 29—sept 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Clément Dabesies vs Charles Brown.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 39 693. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans la Deuxième District de cette ville, SAMDI, le 4 septembre 1909, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. John L. Faix, avocat pour la demanderesse.

24 août—24 29—sept 4

Robert Potty vs John Potter.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 38,967—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable Juge de la Division B de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMDI, le 4 septembre 1909, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions : Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. R. H. Browne, avocat pour le demandeur.

17 août—17 22 26

Consumers Biscuit Co. vs John Armbrein.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 39 231—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMDI, le 4 septembre 1909, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir : Certificat du stock de la Consumers Biscuit Co. No 106 au nom de J. C. Armbrein. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. John L. Faix, avocat pour la demanderesse.

24 août—24 29—sept 4

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un carré d'ilet de terre de valeur dans le Troisième District,

Borné par les rues Claiborne, Robertson, Indépendance et Congrès avec améliorations, etc.

Pierre M. Barriquand vs Paulin Castaing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90 455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 septembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain carré d'ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme carré No 29 sur un plan dressé par Joseph Pilié, ancien voyer, et déposé dans les archives de la ville de la Nouvelle Orléans et borné par les rues Claiborne, Robertson, Indépendance et Congrès et mesurant trois cent quarante un pieds de face sur chacune des deux rues Congrès et Indépendance et cent quatre-vingt-dix-sept pieds sept pouces de face sur chacune des deux rues Robertson et Claiborne, le tout plus ou moins mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix de la vente.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Legier & Gleason, avocat pour le demandeur.
28 août—28—sept 3 10 17 24 29 30

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DE RESIDENCE EN BRIQUES, 1559 rue Gasquet, entre les rues Villeré et Robertson.

Succession de Sarah Smith.

No 90 359—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER— C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, la propriété ci-après décrite :

Un certain terrain situé dans le premier District de cette ville, dans le carré dit et borné par les rues Canal, Villeré Gasquet et Robertson, mesurant 35 pieds, 8 pouces et 1/2 lignes de façade rue Gasquet, sur 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1559 rue Gasquet et ayant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance s'il y en a, en un an et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre, et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur payant en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909 ; dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente perdevant Paul W. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Geo. E Dreilaux, P. W. Maloney avocats.
21 août—21 22 29—sept 5 12 19 21

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

MORRIS ELEXIE

No 86,931 Cour Civile de District.

Jeudi, 9 Septembre 1909,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté et signé du 20 juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, s'étale et étant dans le septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Eagle (autrefois Mary) Général Ogden (autrefois Jackson) Flum et Pepper (autrefois Cinquième) étant l'ilet No 171.

Ladite portion de terre en coci commençant à une distance de cent pieds, de l'encoignure des rues Eagle et Flum et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Eagle sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est composée de vingt pieds du lot original No 7 et cinq pieds du lot original No 8.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de l'acte de vente pardevant Bernard J. Day et déposer dix pour cent du prix d'achat avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

W. A. Rahns, avocat.
8 août—8 15 22 29—sept 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

De Propriétés de Valeur, dans le Troisième District.

SAM SMITH vs FRANK HAYWOOD, No 90,255.

JEUDI, le 2 Septembre 1909, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté et signé le 16ème jour de juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit :

Deux lots de terre, avec tous les droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, et désignés comme lots Nos cinq et six de l'ilet No cinq, borné par les rues Cascalvo, maintenant Royale, Moran, maintenant Chartres, Forstall et Lisardi ; lesdits deux lots sont contigus et mesurent chacun vingt-six pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Moran, maintenant Chartres, sur cent vingt pieds huit pouces et une ligne de profondeur, le tout conformément à un plan dressé par A de Armas, voyer, du 11ème jour de mai 1870 et déposé en l'étude de G. de Feriet et Cie encanteurs.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de lien de vendeur, portant intérêt au taux de huit pour cent de la date jusqu'à paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente pardevant Thomas D. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur, et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

1 août—1 8 15 22 29—sept 2

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Procédure in rem.

Bureau du Shérif civil de la Paroisse d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 28 août 1909.

Catarina Gervais, veuve de Joseph Valenzano versus Joseph Holberg.

No 90,733—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.

A qui il appartient

Attendu qu'en vertu d'une saisie provisoire à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire il a provisoirement saisi et pris en mes possession la propriété ci-après décrite, savoir :

Tous les meubles et autres effets mobiliers et sur les lieux, 737 rue Decatur et actuellement en mon entrepôt No 531 rue Ste Anne, entre Chartres et Decatur, conformément à un inventaire sur filière.

Sur lesquels la demanderesse en cette affaire, selon une pétition enregistrée, réclame le lien du propriétaire et le privilège pour la somme de $1,680 portant 8 0/0 d'intérêt à partir du 1er juillet 1909, jusqu'à paiement, ainsi que les frais du procès.

Et attendu que la susdite propriété sur laquelle la demanderesse réclame le lien du propriétaire et le privilège, ont été abandonnés par le propriétaire et défendeur dans la susdite affaire, et les propriétaires de ladite propriété sont inconnus à ladite demanderesse, et les propriétaires de ladite propriété et le défendeur ne pouvant être trouvés pour qu'on leur serve la citation qui d'ailleurs n'a pu être servie à personne les représentant.

Donc maintenant, avis est publiquement donné à quiconque et à toutes personnes intéressées dans ladite propriété d'avoir à comparaître et à répondre à la pétition enregistrée dans la susdite affaire dans les quinze jours qui suivront cette date, conformément aux articles 292 et 293 du Code revisé de procédure.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
John May, avocat de la demanderesse.
28 août—sept 5 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

De grandes portions de terre de valeur dans le Septième District,

Dans l'ilet borné par les rues Dublin, Dante et Hampson et l'Avenue St-Charles, avec les bâtisses et améliorations, etc., ensemble avec les

MACHINES DE L'USINE DE GLACE,

complète sous tous les rapports sur ladite propriété consistant d'une machine, bouilloires, pompes, réservoirs, etc., etc.

Charles A. Zilker vs Carrollton Ice Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90.358—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 septembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière, située dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Dante (autrefois Madison) et Hampson et l'avenue St Charles et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 4 février 1891 et ainsi conformément à un arpentage officiel dressé par l'ingénieur de ville conformément à une loi d'ordonnance No 15,080, serie du Conseil, comme suit, à savoir : Commençant à ladite rue Dublin, à une distance de quatre (324) pieds de l'encoignure des rues Dublin et Hampson, ladite portion de terre, mesurant delà vers l'avenue St Charles, trente trois (33) pieds huit (8) pouces de face à ladite rue Dublin sur soixante-et-onze et vingt-cinq centièmes (71.25) pieds de profondeur sur la ligne de côté le plus près de l'avenue St-Charles et cent onze (111) pieds et quatre dixième (111.4) pieds de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Hampson, la ligne du fond étant oblique s'étendant de l'extrémité d'une ligne à l'extrémité de l'autre, et la longueur duquel est inconnue ; ladite portion de terre comprenant la façade du lot original désigné par le numéro Deux sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus, ladite portion de terre étant composée de la façade des lots originaux Nos Trois et Quatre sur le plan original déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118 et d'après un plan annexé à un acte de vente par M. De Lacas, à la ville de la Nouvelle-Orléans passé pardevant M. Zengel, notaire, le 19 juin 1900. Ladite portion de façade des lots Nos Trois et Quatre formant un triangle et mesurant comme suit, à savoir : Soixante-et-un (61) pieds trois (3) pouces de face à la rue Dublin, soixante-et-onze (71) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Hampson et cent cinquante (150) pieds de profondeur en façade sur une ligne diagonale sur la ligne de côté le plus près de l'avenue St Charles et faisant face sur le nouveau chemin en rue ; toutes mesures étant plus ou moins, et la propriété en ceci décrite étant la portion qui reste des lots désignés par les Nos trois et quatre. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, située dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Hampson et Dante et l'avenue St-Charles, formant le coin des rues Dublin et Hampson, et mesurant d'après un devis annexé pour référence : un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 4 février 1891 et ainsi d'après une mesure officielle faite par l'ingénieur de la ville, d'après et conformément aux dispositions de l'ordonnance No 15,080, serie du Conseil, comme suit, commençant à un point sur la ligne divisant les terrains originaux No Un et Deux dudit carré d'ilet, cent onze (111) pieds et quatre dixièmes de pied distant de la rue Dublin ; le dit terrain mesure, de là le long de ladite ligne divisant lesdits terrains originaux Nos Un et Deux cent onze et quatre dixièmes de pieds (111 4/10) sur une ligne perpendiculaire à la rue Dublin de là à angles droits, une largeur et une façade rue Dublin, s'étendant vers et jusqu'au coin de la rue Hampson, trente (30) pieds ; de là à angles droits, une profondeur et une façade sur ladite rue Hampson s'étendant jusqu'à la rue Dante, cent vingt pieds (120) ; de là à angles droits, une largeur à l'arrière, le long de l'arrière ligne dudit terrain original No Un, s'étendant vers la rue St-Charles, vingt-un pieds et nine dixièmes (21.5), et de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Dublin, telle profondeur qu'est nécessaire pour mener ladite ligne oblique du point dernièrement mentionné jusqu'à un point du commencement et ci-dessus fixé et déterminé.

Ledit terrain ou portion comprend la plus grande partie du terrain original désigné par le No un dudit carré sur un plan du terrain déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118.

Ensemble avec l'installation et machines de la fabrique de glace complète sous tous les rapports contenue sur les lieux ci-dessus décrits, se composant de machines, bouilloires pompes, réservoirs, etc., etc.

Etant la même propriété acquise de Wm H. McGraw, conformément à un acte pardevant Andrew H. Wilson, notaire, enregistré C. O. B. 192, folio 255.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. Zach. Spearing avocat du demandeur.
13 août—13 14 20 27—sept 3 10 15 16

CHARTER

STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America the one hundred and thirty first.

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn, commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 78 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana, for the year 1904, approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to-wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence